

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DORNES

DU 03 AVRIL 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de la convocation : 27 mars 2023

Présents : 12

Votants : 14

Présents : M. GAUTHIER, M. ROSSFELDER, Mme NATY, M. BEAUCOUSIN, Mme DINET, M. MARON, M. DE DIVONNE, M. CAPET, Mme DUBOIS, M. PAUL, M. LAPREVOTTE et Mme HERBEMONT.

Absents : Mme AUGENDRE (donne pouvoir à Mme NATY) et M. SEGUIN (donne pouvoir à M. CAPET).

Secrétaire de séance : Mme NATY.

Secrétaire suppléante : Mme VOISIN.

-1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 mars 2023

Monsieur le Maire interroge les Conseillers Municipaux afin de savoir s'ils ont des questions relatives à ce compte rendu. Aucune question n'est posée. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

-2- Location terrain des antennes téléphoniques Free et Orange

Pour rappel la commune perçoit de la part de Free et Orange une indemnité pour « utilisation du domaine public ». Valocôme propose de reprendre la concession en fin de contrat ce qui aura pour effet l'augmentation de l'indemnité.

Présentation par M. AUFEVRE, : représentant Valocôme dans la Nièvre et le Cher.

3 antennes sont installées sur la commune :

- Free, revendue à On Tower ;
- SFR, terrain vendu donc celle-ci n'appartient pas à la commune ;
- Orange, revendue à Totem (filiale Orange).

Les opérateurs revendent les antennes car la transaction est plus élevée que le coût de la construction. La société Valocôme permet de réévaluer le loyer de la parcelle au coût réel.

Antenne	Loyer 2023	Loyer fin de contrat actuel	Proposition versement loyer supplémentaire par Valocôme jusqu'à la fin de contrat actuel
<i>On Tower</i>	2 159 €	2 259 €	Loyer actuel + 200 € + 1 000 €
<i>Totem</i>	2 150 €	2 150 €	Loyer actuel + 200 € + 375 €

La convention initiale ne peut être modifiée, c'est pour cela que Valocôme propose un versement complémentaire qui sera versée dès la signature du contrat louant les parcelles de terrain à Valocôme.

Pour résumer : la commune percevra une augmentation de 1 200 € pendant 6 ans concernant l'antenne On Tower, et une augmentation de 575 € pendant 6 ans concernant Totem.

À l'échéance des contrats On Tower et Totem, si une convention est passée avec Valocôme, les loyers seront de :

- antenne On Tower = 4 500 € ;
- antenne Totem = 3 750 € ;
- avec une réévaluation annuelle de 1 % à partir de la signature.

Avis aux conseillers : le document présenté sera transmis aux conseillers, et un point sera refait sur cette proposition à la prochaine réunion du conseil municipal.

-3- Travaux école primaire : isolation

Désignation entreprise : Isolation par l'extérieur de l'école primaire (bâtiment 2)

Le bâtiment 2 de l'école primaire, ex bâtiment cantine, n'est pas complètement isolé.

Ce bâtiment a fait l'objet d'amélioration comme préconisé par le diagnostic thermique. Des fenêtres isolantes ont été installées et le plafond a été isolé par de la laine de roche projetée d'une épaisseur de 32 cm. Les travaux prévus, consistent à isoler les murs extérieurs.

Le devis de la SARL Guy CONTOUX retenu par la commission des travaux est présenté.

Le Conseil Municipal, après l'étude du devis :

- Décide de valider le devis de la SARL Guy CONTOUX, pour un montant de 10 210,82 € HT ;

Le financement sera réalisé par une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local de 40 % du coût HT, ainsi qu'une subvention par Moulins communauté pour 20 % de coût HT, les 40 % restants seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette délibération et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette décision.

-4- Étude de l'état de conservation du pont de Mulnet

Désignation entreprise : Étude de l'état de conservation du pont de Mulnet situé sur la VC 13

Le pont de Mulnet traverse la Dornette, il est utilisé par tout type de véhicules routiers, véhicule léger, poids lourds et engin agricole. Il y a quelques années la limite de capacité a été fixée de manière empirique à 12 T et bien évidemment cette préconisation n'est pas respectée.

Des engins agricoles l'empruntent, ce qui entraînent une dégradation et un déplacement des trottoirs à la limite de les faire tomber dans l'eau, et cassent les garde-corps métalliques. Une maintenance régulière est mise en place pour cet édifice.

L'objectif de cette étude est de connaître l'état et la capacité réelle de ce pont afin de savoir si l'on peut élargir le pont en remplaçant les trottoirs par une bande de roulement, et en déplacement des garde-corps.

Le but de cette action, est de permettre l'utilisation sans risque à tout type de véhicules.

Le devis de la société INFRANEO GEOSCAN retenu par la commission des travaux est présenté.

Le Conseil Municipal, après l'étude du devis :

- Décide de valider le devis de la société INFRANEO GEOSCAN, pour un montant de 10 730,00 € HT.

Le financement sera réalisé par une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local de 40 % du coût HT, ainsi qu'une subvention par Moulins communauté de 20 % de coût HT, les 40 % restants seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette délibération et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette décision.

-5- Entretien toiture école maternelle

Désignation entreprise : Entretien toiture école maternelle

La toiture est couverte de mousse et de lichen ce qui à terme risque d'endommager les tuiles et de provoquer des fuites. Les travaux consistent à brosser les tuiles en assurant le nettoyage des gouttières et ensuite l'application d'un produit anti-mousse. L'objectif est de garder ce bâtiment en bon état d'étanchéité.

Le devis de l'entreprise AMPH retenu par la commission des travaux est présenté.

Monsieur le Maire ne participant pas au vote suite au lien avec l'entreprise AMPH, donne la présidence à Monsieur ROSSFELDER, et sort afin de faire procéder à la validation du devis.

Le Conseil Municipal, après l'étude du devis :

- Décide de valider le devis de l'entreprise AMPH, pour un montant de 10 165,60 € HT ;
- Le financement sera réalisé par une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local de 40 % du coût HT, ainsi qu'une subvention par Moulins communauté de 20 % de coût HT, les 40 % restants seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette délibération et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette décision.

A l'issue de ce vote, Monsieur le Maire reprend sa place.

-6- Vidéoprotection

Le devis et le projet de l'installation de la société Globale Protection sont présentés.

En amont de ce conseil municipal, après analyse des différentes offres, celle de Globale Protection a été retenue pour un montant de 20 880 € TTC.

Dispositif technique :

1. Place de la mairie :

- a) Fronton de la mairie : 2 caméras de lecture de plaque d'immatriculation, et 1 caméra pour la vision globale.
- b) Bibliothèque : 2 caméras de lecture de plaque d'immatriculation, et 1 caméra pour la vision globale.

2. Atelier : 2 caméras pour la vision globale.

3. Logiciel spécifique pour la recherche de données.

Le Conseil Municipal, après l'étude du devis :

- Décide de valider le devis de la société Globale protection, pour un montant de 17 400,00 € HT ;
- Approuve le plan de financement suivant et autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	FIPD	8 700,00 €	50 %
Autofinancement			
Fonds propres		8 700,00 €	50 %
Total HT		17 400,00 €	100 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette délibération et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette décision.

-7- Balises pour les véhicules – « Tracker »

Suite aux différents vols survenus sur la commune, M. le Maire propose d'investir dans des « trackers » pour permettre de suivre la position des véhicules, ils seraient installés sur 3 véhicules.

Le devis de la société CAPTURS est présenté.

Le Conseil Municipal, après l'étude du devis :

- Décide de valider le devis de la société CAPTURS, pour un montant de 596,51 € HT pour trois véhicules (matériels et un an d'abandonnement), puis ensuite 184,80 € HT par an (abonnement).

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, approuve cette délibération et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette décision.

-8- Église Beffroi

Le beffroi est endommagé depuis plusieurs années, une cloche a été arrêtée pour limiter la détérioration.

Le devis retenu par la commission des travaux de la SARL CHOMEL qui a en charge de la maintenance est présenté.

Le Conseil Municipal, après l'étude du devis :

- Décide de valider le devis de la SARL CHOMEL, pour un montant de 5 674,50 € HT ;
- Les demandes de subventions seront réalisées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette délibération et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette décision.

-9- Travaux mur cimetière

Il est nécessaire de remettre en état le mur du cimetière (côté des immeubles).

Le devis de l'entreprise AMPH retenu par la commission des travaux est présenté.

Monsieur le Maire suite au lien avec l'entreprise AMPH, donne la présidence à Monsieur ROSSFELDER, et Monsieur DE DIVONNE participant au financement pour moitié à la rénovation du mur, ne participent pas au vote et sortent.

Le Conseil Municipal, après l'étude du devis :

- Décide de valider le devis de l'entreprise AMPH, pour un montant de 5 693,60 € HT ;
- Monsieur DE DIVONNE participe à hauteur de 50 %, et les 50 % restants seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette délibération et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette décision.

A l'issue de ce vote, Monsieur le Maire et Monsieur DE DIVONNE reprennent leur place.

-10- Contrat personnel

a) Lucien DJEMAH – prolongation du 08/05/2023 au 31/12/2023

Monsieur Maron suite au lien avec l'agent concerné, sort et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de renouveler le contrat de droit public de Mr Lucien DJEMAH,
- Durée : 8 mois,
- Du 08 mai 2023 au 31 décembre 2023,
- Donne tout pouvoir à M. le Maire ou l'un de ses adjoints, afin de signer le contrat de droit public s'y rapportant.

A l'issue de ce vote, Monsieur MARON reprend sa place.

b) Sylvie ROCH – contrat du 01/05/2023 au 17/10/2023 - Camping

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'établir un contrat au bénéfice de Mme Sylvie ROCH au conditions énoncées ci-après :
 - Contrat contractuel
 - Durée : du 01 mai 2023 au 17 octobre 2023,
 - Durée hebdomadaire de travail : 17,50 heures,
- Donne tout pouvoir à M. le Maire ou l'un de ses adjoints, afin de signer le contrat de droit public s'y rapportant.

-11- Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs a été mis à jour au 03 avril 2023.

M. Olivier DOUARD quitte la collectivité au plus tard le 30 juin 2023. Son remplacement sera mis en place pour trouver le profil correspondant au mieux aux attentes de la collectivité. La parution de l'offre se fera dans les prochains jours pour une durée de 1 mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le tableau des effectifs du personnel communal suivant :

NOM	Prénom	Grade	Temps hebdo	Date entrée	Statut
ANDREU	Lauriane	Adjoint technique	25 h 00	01.09.2022	Contractuel
BLANCHET	Karine	A.T.S.E.M.	Temps plein	01.09.2004	Titulaire
CAQUINEAU	Charline	Adjoint technique	29 h 00	17.11.2022	Contractuel
CARION	Véronique	Adjoint technique	20 h 30	01.11.2013	Titulaire
CEDER	Mireille	Adjoint technique	26 h 00	01.05.2016	Stagiaire
COQUILLOT	Carole	Adjoint administratif	Temps plein	01.08.2008	Titulaire
DESBOEUF	Alexandre	Adjoint technique	Temps plein	01.08.2014	Titulaire
DJEMAH	Lucien	Adj tech pal 1 ^{ère} classe	17 h 30	07.11.2022	Contractuel
DOUARD	Olivier	Adj tech pal 2 ^{ème} classe	Temps plein	01.05.2002	Titulaire
FRÉVILLE	Murielle	Adj adm pal 1 ^{ère} classe	Temps plein	01.04.2004	Titulaire
GENEIX	Marie	Adjoint administratif	15 h 30	01.01.2022	Contractuel
GOUGNOT	Stéphanie	Adjoint technique	32 h 00	01.09.2011	Titulaire
ROCH	Sylvie	Adjoint technique	17 h 30	01.05.2023	Contractuel
ROUILLÉ	Thierry	Adj tech pal 2 ^{ème} classe	Temps plein	01.04.2002	Titulaire
SCHNEIDER	Romain	Adjoint technique	20 h 00	01.09.2021	Contrat aidé (PEC)
VOISIN	Sabrina	Adj adm pal 2 ^{ème} classe	Temps plein	01.04.2022	Titulaire
Emploi saisonnier					
Remplacement Olivier DOUARD					

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette délibération et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette décision (Abstention : 1).

-15- Questions et informations diverses

a) Salle des fêtes

Une première réunion s'est tenue pour la révision du règlement. La réflexion est toujours en cours, plusieurs points restent à étudier notamment sur la consommation du fioul par location se pose (rajout d'un compteur sur la chaudière pour avoir une consommation au réelle).

b) Sécurité routière

- Réorganisation du marché qui a lieu le mercredi matin sur la place. Le but est de concentrer les

commerçants au même point et de permettre de libérer des places de stationnement.

- Création de place de parking sur les routes de Moulins et de Lucenay-les-Aix. La DDT a été sollicitée pour avis sur les possibilités.

- **Rue Maréchal Lannes** : les trottoirs seront refaits et élargis à certains endroits. Le devis de la société Centre Voirie retenu par la commission des travaux est présenté.

Le Conseil Municipal, après l'étude du devis :

- Décide de valider le devis de la société Centre Voirie, pour un montant de 31 650,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette délibération et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette décision.

- **Route de Chez Barré Le Bas** : Goudronnage de la route. Le devis de la société Centre Voirie retenu par la commission des travaux est présenté.

Le Conseil Municipal, après l'étude du devis :

- Décide de valider le devis de la société Centre Voirie, pour un montant de 24 875,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette délibération et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette décision.

- **Chemin piétonnier les Mégreles** : aménagement pour un accès aux pétions.
- Problème de vitesse dans les lieudits **Les Lafonds, Les Desrués et Marges** sur la portion de route du côté des nouvelles constructions. M. le Maire propose de mettre des limitations de vitesse à 50km/h comme dans les Glots. Un arrêté sera pris dans ce sens.

c) Indemnités élus Moulins Communauté

Présentation des indemnités concernant les élus de Moulins Communauté.

d) Réunion carte communale

La réunion concernant la carte communale aura lieu le mardi 25 avril 2023 à 10h.

e) Humidité murs périphériques de l'Église

Nous constatons des remontés d'humidité dans les murs périphériques. Sur conseil de l'architecte des bâtiments de France nous allons retirer le goudron touchant ces murs sur une largeur de 20 à 30 cm.

Secrétaire de séance,



Nicole NATY

Maire de Dornès,



Jean-Luc GAUTHIER
Maire